



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

aides de l'État

Question écrite n° 6901

Texte de la question

M. Dominique Dord attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur la question de l'AME et plus spécialement de l'entente préalable concernant cette aide médicale. L'aide médicale réservée aux étrangers concerne 210 000 bénéficiaires pour un total de 530 millions d'euros. À une époque où les déficits ne cessent de croître, les hôpitaux eux aussi croulent sous les déficits chacun s'accordant à dire que l'AME est accordé "aveuglément". C'est seulement depuis cette année que l'attestation est plastifiée avec photo du titulaire. Enfin et surtout, alors que chaque assuré social doit présenter une entente préalable auprès de sa caisse dans le cas de soins particuliers, les bénéficiaires de l'AME en sont dispensés. Il lui demande de regarder la possibilité d'obligation d'entente préalable pour les bénéficiaires de l'AME.

Données clés

Auteur : [M. Dominique Dord](#)

Circonscription : Savoie (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6901

Rubrique : Assurance maladie maternité : prestations

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [16 octobre 2012](#), page 5611

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)